Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 55 (1926)

Heft: 3

Artikel: La liberté de penser de l'enfant

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040992

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

venirs, dans le casier ou le tiroir ; ils rangeraient leurs livres sur un rayon, contre la paroi ; ils y épingleraient leurs images, leurs cartes postales, une photographie ou deux peut-être, et, au centre, se dresserait leur crucifix à eux. Avant de se mettre au travail et de s'absorber dans leurs tâches, ils se réjouiraient de la douceur et de l'intimité de ces objets familiers ; ils en aimeraient l'harmonie, la tendresse et la grâce. Les adolescents et les adolescentes, en particulier, ont besoin d'avoir ce « chez eux » bien à eux, où ils se plaisent, qu'ils ordonnent et qu'ils ornent, et bien des vertus y pourront fleurir.

E. D.

La liberté de penser de l'enfant

Plusieurs pédagogues demandent, au nom de la liberté de conscience future de l'enfant, que l'école s'abstienne de parler de religion. Cet argument ne vaut pas seulement, s'il vaut quelque chose, pour l'école, mais aussi pour la famille. Pourquoi le père aurait-il, plus que l'instituteur, le droit d'attenter à la liberté de conscience de l'enfant ? Aussi bien, quelques sectaires ont tiré cette logique conclusion : « Vous abusez de ce que votre enfant, plastique et malléable, est à votre merci, pour lui imposer l'empreinte ineffaçable de votre volonté absolue. C'est le meurtre de sa personnalité propre... Votre objectif, c'est d'abolir pour votre enfant la possibilité même de penser librement. » Ainsi s'exprimait, en 1911, à Bruxelles, James Hocart, qui signait « ancien pasteur protestant libéral »[1]. D'autres citations pourraient être facilement apportées, qui réclament, à côté de la neutralité scolaire, la neutralité familiale. Il est intéressant de noter que la neutralité que l'on prône doit s'exercer exclusivement à l'égard de la religion et des droits de Dieu. Nul, jusqu'ici, n'a dit sérieusement, sauf peut-être dans la Russie bolchévique, que les parents devaient rester neutres devant les habitudes impures de l'enfant pour respecter sa liberté de jouir de ses instincts, ni devant sa naturelle goinfrerie pour respecter la liberté de son estomac, ni devant les larcins pour respecter sa liberté de s'approprier ce qui lui convient, ni devant le mensonge pour respecter sa liberté de penser et de parler, ni devant la désobéissance et la mutinerie pour respecter la liberté future d'agir comme il lui plaira. La précieuse liberté de l'enfant ne doit être sauvegardée qu'en ce qui touche aux seules obligations vis-à-vis de Dieu.

Le père catholique viole donc la conscience de son enfant en le faisant baptiser dès le bas âge, sans lui demander son consentement, en l'inscrivant dans le registre d'une confession, d'une paroisse, sans

[1] *Le Droit de l'Enfant*, conférences publiées par la Société de pédagogie de Bruxelles, Lebègue, Bruxelles, 1912, p. 187.

qu'il ait possibilité de donner son avis, en lui faisant réciter des prières, le catéchisme, en le conduisant à la Messe, en lui faisant faire sa première communion à sept ans, en lui faisant donc contracter des habitudes, en lui inculquant des notions intellectuelles qui marqueront une empreinte fatale sur sa conduite et sa pensée. Le pli imposé à son cerveau encore plastique, à son esprit crédule encore, est un procédé odieux, d'autant plus que l'enfant est inapte à se défendre ; c'est un abus de sa faiblesse, un attentat, un viol moral, qui dépasse le crime commis envers Galilée, qui lui, dans sa prison, pouvait encore penser. Ce sont de bien gros mots, et surtout déplacés. Car, enfin, de quoi s'agit-il, sinon de ceci : que l'enfant accepte les convictions et les pratiques de sa famille, comme si l'enfant devait vivre en marge de la vie familiale, de ce qu'on y pense, de ce qu'on y aime et de ce qu'on y fait.

Jean-Jacques Rousseau demande sans tant de tapage, mais pour la même raison, que l'éducation religieuse de l'enfant soit retardée jusqu'à la seizième année. Nos modernes Jean-Jacques le répètent avec docilité et souhaitent (les Russes exigent) que l'on attende la fin de l'adolescence pour exposer les divers « sytèmes » religieux en toute « objectivité », après quoi l'enfant se décidera en pleine connaissance de cause, pour l'athéisme, le bouddhisme, le christianisme, Annie Bessan, Auguste Comte, ou simplement ce que saint Paul appelle le culte du ventre et de sa double sensualité.

A qui donc appartient l'enfant ? Les uns disent : à la société ou à l'Etat. — D'autres : à sa famille. — D'autres : à lui même. — Nous disons : l'enfant appartient à Dieu. Il tient de Dieu son origine. Et sa fin, son unique fin, celle sans l'obtention de laquelle il aurait mieux valu qu'il ne fût pas né, c'est Dieu encore. Il vit, pense, agit, même dans le mal, parce que Dieu maintient et soutient son existence. Son père n'a été que le transmetteur de la vie ; il n'en est présentement que le gardien commis par Dieu. La raison d'être de cet enfant est d'accomplir ici-bas sa destinée. Il a un droit, essentiel, son seul droit, en définitive, celui de parvenir à cette destinée. Sa vie, entre le berceau et le cercueil, est vouée à cette fin que le catéchisme définit : connaître, aimer et servir Dieu et par ce moyen parvenir au salut, par la mise en valeur des dons naturels et surnaturels qu'il a reçus de Dieu à sa naissance et à son baptême. L'enfant ne s'appartient pas ; l'enfant n'appartient à personne qu'à Dieu. Il ne jouit pas d'une liberté inconditionnée sur sa vie et sur sa manière de vivre. Il n'est pas libre de faire le mal, ni de manquer le but de son existence, ni de demeurer neutre à l'égard de Dieu (pas plus qu'il peut demeurer neutre à l'égard de lui-même), mais l'obligation qui le lie est une obligation morale et non une contrainte physique ou psychologique.

Faut-il attendre la seizième année pour lui démontrer sa dépendance à l'égard de Dieu ? Doit-on d'abord former son esprit aux méthodes critiques de la science, l'initier à l'histoire des religions,

le balancer sur l'escarpolette du doute entre le *Christus* et l'*Orpheus ?* Ou peut-on l'enchaîner dès le premier âge à des croyances et à des pratiques dont sa liberté de conscience future pourrait pâtir ?

La liberté de conscience n'est pas inscrite dans les tables de la loi divine. Dieu exige et attend qu'on le croie, sans se soucier des constitutions politiques d'aujourd'hui, ni des prétendues exigences de la pensée moderne. Nous avons à consulter, sur ce point, non pas Jean-Jacques et ses disciples, mais le seul Maître de la vie et de la mort, qui est Dieu. Puisque l'enfant appartient à Dieu, c'est Dieu qui décide de la manière dont il doit être éduqué. Or, Dieu nous a parlé par son Fils fait homme, puis par l'Eglise chargée de continuer l'œuvre du Christ. Le Christ et l'Eglise nous avertissent que tout être humain a l'obligation de remplir sa destinée — il n'y en a pas d'autres que la surnaturelle — dès le premier souffle. C'est pourquoi le baptême est conféré sans retard après la naissance, les prières et les pratiques religieuses sont prescrites dès que l'âge le permet, le catéchisme est enseigné dès que la raison est capable de l'entendre quelque peu, fût-ce puérilement. Les apologistes démontrent par de solides arguments ces vérités élémentaires ; nous y renvoyons nos lecteurs.

Mais nous voudrions nous demander un peu si cette liberté de l'esprit, dont on fait grand état, est réellement postulée par notre nature ou si ce n'est qu'un grand épouvantail dont ne peuvent s'effrayer que des chrétiens à cervelle de moineaux.

L'esprit humain est fait non pour la liberté, mais pour la vérité. Il aspire à se lier par la possession du vrai fixement déterminé ; car la liberté de l'intelligence n'est que celle de l'ignorance ou du doute. Il y a 200 ans, l'esprit humain avait la liberté de penser sur la nature de la combustion ; il ne l'a plus maintenant. Il y a 100 ans, l'esprit humain avait la liberté de penser sur la nature de la foudre. Il ne l'a plus aujourd'hui. Il y a 30 ans, l'esprit humain avait la liberté de se prononcer pour ou contre la possibilité de converser sans fil. Il ne l'a plus à cette heure. Est-ce un recul ? Chaque conquête de l'intelligence est une limitation de la liberté de penser, et c'est grâce à cette limitation que la science et la certitude s'accroissent, que s'étend cette civilisation dont nous sommes si fiers et que nous dominons de plus en plus la matière et ses énergies. L'esprit n'est point incliné à choisir, mais à se fixer ; il adhère à ce qui lui est démontré vrai ; sa réelle liberté, c'est le pouvoir de se fixer en adhérant au vrai. Car mon esprit n'est pas libre quand il est soumis à mes caprices, à mes préjugés, à mes passions ; je ne suis jamais moins libre que quand je crois ce qui me plaît ; l'objet qui me plaît et qui ne peut me plaire, hors du vrai lui-même, qu'en flattant quelque inclination inférieure, me tient asservi, honteusement asservi.

Or, cette liberté qu'acquiert, que conquiert l'esprit sur les passions asservissantes en adhérant au vrai ne peut commencer trop tôt.

N'est-ce pas le souci de l'école de fixer l'esprit des petits en enseignant les vérités à la fois élémentaires et essentielles que nous ont transmises nos pères comme un bien précieux et non comme un joug ? N'est-ce pas le souci des parents de pourvoir, dès le premier âge, l'intelligence et la mémoire de leurs rejetons de connaissances utiles.

Tous pensent que si l'enfant entre dans la pleine lumière de la vérité dès que sa raison est capable de s'en laisser illuminer, son esprit en est d'autant plus libéré. Cette image expressive de lumière, que nous employons volontiers et tout naturellement pour désigner la connaissance, ne vous frappe-t-elle pas ? Le soleil ne nous demande pas notre assentiment pour nous verser sa lumière. Cependant, nous ne parlons pas d'asservissement ; le matin, quand les ténèbres disparaissent, balayées par la traînée des rayons de l'aurore, nous nous sentons, au contraire, comme libérés. Or Dieu est lumière ; et cette lumière est venue en ce monde. Au nom de quoi couvririons-nous d'un bandeau les yeux de nos enfants, qui sont justement faits pour cette lumière et qui ne demandent qu'à la connaître et qu'à l'aimer. Insensés seraient-ils ceux-là qui protesteraient contre le soleil et sa clarté, sous le prétexte qu'il viole notre liberté en nous obligeant à voir les choses telles qu'elles sont, alors que, pendant la nuit, et la nuit seulement, nous avons la « liberté » de les imaginer à notre fantaisie. Et n'est-ce pas vers cette insanité que tendent les défenseurs de la liberté de l'esprit de l'enfant ? Ce que l'on veut, en proclamant l'autonomie de sa « conscience », c'est que la pensée humaine puisse se faire elle-même *sa* vérité. C'est la répétition du vieil orgueil du Paradis terrestre : vous serez comme des dieux, car vous tiendrez de vous-même *votre* vérité.

Reprenant dans un sens plus profond le thème de la *Révolte des Fleurs* de Sully-Prud'homme, Joannès Jœrgensen, dans ses *Paraboles*, nous conte l'aventure de ces plantes qui se confièrent aux suggestions d'un peuplier philosophe et tentèrent de se libérer de la dépendance du soleil. Elles aussi voulurent vivre une vie entièrement à elles, en dehors des conditions de leur destinée. Elles en périrent et les hommes parlèrent de mauvaise moisson et de récolte manquée ; ils se consolèrent en attendant des jours meilleurs. Ils eurent raison : dès le printemps prochain, le peuplier aux idées neuves dressait au milieu des blés ses branches desséchées ; mais le parfum des fleurs montait vers le vieux soleil toujours jeune comme un encens reconnaissant, et les tiges de toutes les plantes se tendaient vers lui comme autant de bras levés pour l'adoration. Nous avons pareillement confiance dans le bon sens des hommes et dans la grâce de Dieu pour affirmer que pendant des siècles et des siècles encore, des yeux d'enfants s'ouvriront, innombrables, avides et émerveillés, pour s'emplir de libératrice Lumière, au scandale des philosophes ténébreux qui prônent la nuit où l'on a l'illusion de la liberté, parce qu'on y peut croire que les choses sont ce qu'il nous plaît de penser qu'elles sont. E. D.